

WICKERSHEIM



WILSHAUSEN



D 59

WILSHAUSEN

WICKERSHEIM

BULLETIN COMMUNAL

- Décembre 2017 -

“ J’espère vous retrouver à la désormais traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la salle polyvalente le dimanche 7 janvier 2018 à 17h. ”



EDITO Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La nature a revêtu son habit d’hiver, les maisons s’ornent de leurs illuminations, les publicités annoncent les réveillons et fêtes de fin d’année. Noël est à nos portes et il est désormais de tradition que cette période s’accompagne de la publication de notre bulletin communal avec lequel nous essayons, avec le conseil municipal, de vous rapporter l’essentiel de la vie de nos villages.

L’année 2017 était une année d’élections. En mai, les français lors des présidentielles ont élu un jeune candidat qui souhaite réformer la France à fond, soyons confiants et croyons-y ! En juin ont suivi les élections législatives où beaucoup de députés « en marche » ont été élus et doivent assurer la législation française, lourde tâche qui demande beaucoup d’investissements. Affaire à suivre...

La Grande Région a aussi des épreuves à surmonter pour permettre le bon fonctionnement et assurer les nouvelles compétences, non sans difficultés vu l’étendue et la diversité du territoire.

A la Communauté des Communes du pays de la Zorn, le PLUI est au cœur des préoccupations. Toutes les communes gèrent leur territoire. Le PLUI était donc aussi au cœur des débats du conseil. Le président de la ComCom a une volonté forte d’impliquer les conseils municipaux tout en tenant compte des règles imposées et la cohérence du territoire entier. A présent la partie « étude et analyse » est désormais actée, l’année à venir sera consacrée aux véritables débats du zonage et de la réglementation s’y rapportant.

Les DNA vous ont récemment rapporté la création de la commune nouvelle entre Geiswiller et Zoebersdorf ; les instances nationales poussent au regroupement, sans qu’il n’y ait un caractère obligatoire, et nous les élus de Wickersheim/Wilshausen suivions ce rapprochement, mais notre réflexion n’était pas à maturité et avons convenu avec nos voisins que la porte nous restera ouverte... Il y a évidemment des avantages, certainement aussi des inconvénients nous nous laissons encore un peu de temps afin de faire le bon choix.

Il ne me reste plus qu’à vous souhaiter bonne lecture et de joyeuses fêtes de fin d’année.

René HATT



AGENDA

Les événements 2018

Dimanche
7 janvier 2018 à 17h

- **VŒUX DU MAIRE**

Dimanche
4 février 2018 à 12h

- **FETE PAROISSIALE**
à Wickersheim

Dimanche
18 mars 2018

- **SOIRÉE TARTE FLAMBEE**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»

Samedi
24 mars 2018

- **SOIRÉE MOULES FRITES**
organisée par les «AMIS POMPIERS»

Dimanche
3 juin 2018

- **FETE ANNUELLE DU TIR**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»

Date à définir
2018

- **TOURNOI DE PETANQUE**
organisé par «l'ASCL»

Samedi
6 octobre 2018

- **SOIRÉE MOULES FRITES**
organisée par les «AMIS POMPIERS»

Dimanche
21 octobre 2018

- **SOIRÉE TARTE FLAMBEE**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»



VIE COMMUNALE

L'état civil

Décès

Marie-Madeleine BACH
décédée le 20 décembre 2016
à INGWILLER

Albert REISS
décédé le 19 juin 2017
à STRASBOURG

Mariage

Martial RIFF et Marielle HATT
Le 21 juin 2017 à Wickersheim



Naissances

Néant
...suite au prochain numéro !

INCIVILITES

La mairie vous informe

De nombreuses incivilités ont été relevées dans nos villages. Nous sommes conscients que ces actes ne relèvent pas seulement de nos habitants mais aussi d'un public beaucoup plus large et souvent que de passage. Il paraît opportun de rappeler quelques règles et observations.

Il est interdit de déposer des déchets de tout type aux emplacements des conteneurs de collecte de verre. Nous avons également constaté de nombreux dépôts dans l'abri bus et dans d'autres endroits plus discrets...

Il serait agréable que la pelouse autour de la salle soit respectée et qu'elle ne soit pas continuellement fréquentée par des véhicules...

Le radar pédagogique, placé dans notre commune, n'a plus d'effet sur les conducteurs qui ne ralentissent plus et traversent pour certain notre commune à des vitesses inadmissibles et dangereuses ! Les autres villages constatent un comportement identique ! Automobilistes respectez les limitations et plus spécialement en agglomération !

VIE COMMUNALE

Les grands anniversaires

Les différentes délégations du conseil municipal tiennent à remercier leurs aînés pour le très bon accueil qui leur a été réservé lors de leurs visites.



80 ANS

EBER

Roger

né le 31 mars

1937



80 ANS

DUDT

Albert

né le 21 octobre

1937



80 ANS

ARTZ

Georges

né le 7 juillet

1937



85 ANS

GEYER

Marguerite

née le 23 janvier

1932



85 ANS

VOLTZ

Georges

né le 28 avril

1932



85 ANS

HUBER

Anny

née le 13 octobre

1932



95 ANS

JACOB

Alma

née le 26 octobre

1922

VIE COMMUNALE

Club 3^e age

Le club du 3^e âge a l'ambition de lancer une expo photo sur le thème «autrefois dans notre village». L'idée était de la présenter dès cet automne mais malheureusement l'exposition aurait été trop sommaire. En la reportant à l'automne prochain, le club lance un nouvel appel pour pouvoir emprunter des photos ou des cartes de nos aïeuls. Pour des précisions ou renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à Francis Laester. Merci d'avance à tous les contributeurs au projet.



VIE COMMUNALE

Voirie

En ce début d'année, ont eu lieu les travaux de réfection de la route du cimetière et en même temps le démantèlement du pont bascule. Ce dernier ne pouvait plus assurer la pesée à cause d'une rouille omniprésente. D'une part, le mécanisme était grippé ce qui rendait le fonctionnement impossible. D'autre part la casse et la faiblesse de certaines pièces le rendaient dangereux. Le conseil municipal a donc décidé de le démanteler pour éliminer les risques d'accident ; les pièces maîtresses ont cependant été conservées.

Pour la réfection de la route du cimetière le conseil municipal a choisi un renforcement basique dans un souci de coûts. Mais cela permettra néanmoins de suffisamment renforcer la voie afin qu'elle reste en bon état de nombreuses années.



VIE COMMUNALE

Ancienne école de Wilshausen

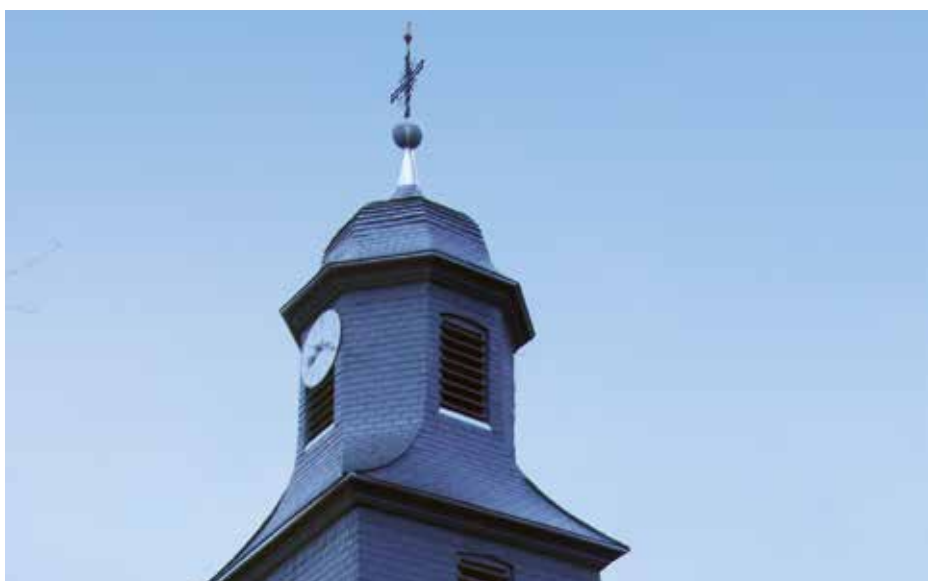
Afin de profiter de la présence des engins mobilisés pour la réfection de la voirie, le conseil a décidé de démolir le préau à l'ancienne école de Wilshausen. Cette libération d'espace facilitera l'accès au chantier de rénovation et évitera d'encombrer la chaussée en permettant une circulation aisée des véhicules.

Les travaux de rénovation sont un peu plus lents à démarrer pour plusieurs raisons (permis de construire caduque, choix d'architecte inapproprié,...) Toutefois le maître d'œuvre nouvellement retenu doit relancer et faire avancer ce chantier plus efficacement. Vous n'êtes pas sans savoir que les marchés publics suivent une réglementation impressionnante et que la collectivité n'a pas droit à l'erreur sous peine de nullité. Ce chantier devrait donc démarrer dans les prochains mois afin de rénover ces appartements.



VIE COMMUNALE

Cloche de l'église



Les oreilles attentives ou expertes ont pu constater que la petite cloche ne retentit plus. Lors de la dernière vérification de l'installation, il s'est avéré qu'une pièce maîtresse est défectueuse (bois pourri). Le joug étant en mauvais état la cloche risque de se détacher.

Après consultation, le conseil municipal a décidé de faire intervenir l'entreprise Voegelé afin de réparer le mal, nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'entreprise.

VIE COMMUNALE

Planning

COLLECTE TRI SELECTIF

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Jeudi, semaine impaire

Mardi

Attention : pas de collecte les **jours fériés**. Les jours de rattrapage sont indiqués sur le calendrier.

Janvier

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

Février

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28				

Mai

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
18		1	2	3	4	5	6
19	7	8	9	10	11	12	13
20	14	15	16	17	18	19	20
21	21	22	23	24	25	26	27
22	28	29	30	31			

Juin

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
22					1	2	3
23	4	5	6	7	8	9	10
24	11	12	13	14	15	16	17
25	18	19	20	21	22	23	24
26	25	26	27	28	29	30	

Septembre

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

Octobre

	lu	ma	me	je	ve	sa	di
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

Il est indispensable de **sortir les bacs**
la veille de la collecte

Consignes de tri :

Mars						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						




Emballages en carton



Journaux, revues et prospectus



Bouteilles et flacons en plastique



Boîtes en métal, aérosol, canettes



Briques alimentaires

Carbone









Azote








Fragmenter, aérer et mélanger sont les clés du succès !






VIE COMMUNALE

Environnement

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOSSENDORF

La déchèterie de Bossendorf va bénéficier en 2018 d'une extension sur près de 1500 m² avec la création de 4 quais de déchargements supplémentaires et d'un réaménagement pour assurer un meilleur service aux usagers, augmenter la sécurité et fluidifier la circulation sur la Route Départementale 108.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

- Un chargé de mission «biodéchets» a été recruté par la Communauté de Communes pour une période de 3 ans pour accompagner et former les usagers au compostage et développer des solutions de proximité pour traiter les biodéchets.
- L'achat de kits de compostage au tarif de 20 € (payable par chèque) est toujours possible.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 03.88.91.96.58



COLLECTE SÉLECTIVE

Nos ambassadeurs du tri continuent à sillonner le territoire pour informer et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de tri. Si la qualité du tri s'améliore nettement, nous remercions tous les usagers qui font des efforts de tri ; des erreurs persistent encore au niveau des plastiques. Nous vous rappelons que seuls les bouteilles et flacons en plastique sont à mettre dans le bac de tri.

Les autres plastiques (barquettes alimentaires, films plastiques, pots de yaourt...) sont à mettre dans la poubelle des Ordures Ménagères.

BACS DES ORDURES MÉNAGÈRES : COUVERCLE FERMÉ OBLIGATOIRE

Nous avons constaté une augmentation importante des bacs d'Ordures Ménagères qui débordent lorsqu'ils sont présentés à la collecte.

Le débordement des bacs porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques et peut compromettre la sécurité des agents chargés de la collecte.

Aussi, conformément au règlement de collecte des Ordures Ménagères, un bac qui déborde sera considéré comme un bac non conforme et ne sera plus collecté !

SUBVENTION TRAVAUX Comprendre la prime isolation

QU'EST-CE QUE LA PRIME ISOLATION ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

POURQUOI ISOLER SES COMBLES ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



AFIN D'ÊTRE ÉLIGIBLE À LA PRIME ISOLATION, VOUS DEVEZ REMPLIR PLUSIEURS CONDITIONS :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

LA PRIME ISOLATION: CUMULABLE AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est l'outil de planification qui permet de traduire les orientations d'aménagement du territoire avec une vision intercommunale des actions qu'on souhaite y mener, c'est-à-dire :

- **quel développement pour l'habitat et les activités ?**
- **quel développement des équipements et des services ?**
- **quelle place pour l'agriculture ?**
- **quelle prise en compte des espaces agricoles ou naturels ?**

Il est élaboré en collaboration avec chaque commune membre de la Communauté de Communes, en lien avec les personnes publiques associées et en concertation avec la population. En 2020, le PLUi du Pays de la Zorn remplacera les documents d'urbanisme communaux actuels et s'appliquera sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.



OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le Diagnostic a été réalisé. C'est un état des lieux approfondi qui permet de dégager les enjeux de développement et de préservation de notre territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les grandes orientations d'aménagement et de préservation pour l'avenir. Un débat sur les grandes orientations du PADD a eu lieu au sein des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes et au sein du Conseil Communautaire.

Des réunions publiques ont eu lieu. Pour autant la concertation se poursuit jusqu'à l'approbation du projet.

COMMENT PUIS-JE CONTINUER À PARTICIPER AU PLUi ?

Pour prendre connaissance des études, un DOSSIER DE CONCERTATION est :

- mis à disposition du public et consultable en mairies et au siège de la Communauté de Communes
- consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes : www.payszorn.com rubrique PLUi.

Pour émettre des observations :

- des registres de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de Communes et dans les différentes mairies. Ils permettent de poser ses questions ou de faire remonter ses observations,
- par mail à l'adresse : plui@payszorn.com en précisant l'objet : «concertation PLUi»
- ou par courrier adressé à M. le Président de la Communauté de Communes, 43 route de Strasbourg, 67270 Hochfelden (en précisant l'objet «concertation PLUi»)
- en participant aux réunions publiques qui seront organisées sur le territoire jusqu'à l'approbation du PLUi.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE

Une préfecture nouvelle génération

A partir du 6 novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

L'ensemble des téléprocédures est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr
Plus besoin de vous déplacer grâce aux téléprocédures !

En pratique, comment faire pour accéder aux téléprocédures :

- directement depuis chez-vous
- grâce à un « tiers de confiance » habilité par l'État pour les permis de conduire (auto-écoles) ou les cartes grises (professionnels de l'automobile)
- depuis l'espace numérique de la Maison des Services du Pays de la Zorn situé à Hochfelden, 43 route de Strasbourg.

Attention ! Pour les CNI et les passeports, bien qu'il soit désormais possible d'effectuer une pré-demande en ligne, l'usager devra toujours se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

De même, il sera toujours possible d'effectuer les demandes de CNI ou de passeport sur des formulaires cerfa.

Pour information, mairies équipées dans le secteur de la Communauté de Communes : Truchtersheim, Brumath, Saverne, Vendenheim, Val de Moder.

Toutes les informations : www.bas-rhin.gouv.fr



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS

Rechercher



Mon Espace



Vos
démarches

Les
titres

Les
solutions

Nos
partenaires

L'international

Nos
marchés publics

Contacter l'ANTS

[Demander un permis de conduire](#)

[Connaître le solde de mes points](#)

[Où en est mon permis de conduire](#)

[Réaliser une pré-demande
passeport et/ou CNI majeur](#)

[Réaliser une pré-demande
passeport et/ou CNI mineur](#)

[Où en est mon passeport / ma CNI](#)

[Déterminer si ma ville a adhéré à la
dématérialisation](#)

[Je vends ou je donne mon véhicule](#)



[Je refais ma carte grise \(certificat
d'immatriculation\)](#)



[Je modifie l'adresse sur ma carte
grise](#)

[J'achète ou je reçois un véhicule
d'occasion](#)



[Je souhaite faire une autre
demande](#)

ACCÉDER À VOTRE ESPACE



LEGENDE Hans Trapp

Quel est l'Alsacien qui, dans son enfance, n'a pas frissonné en entendant prononcer ces simples mots: « Der Hans Trapp Kommt ».

Cette phrase, si laconique, produisait régulièrement le même effet quand une mère, impatientée et à bout d'arguments, s'en servait pour faire rentrer les enfants dans l'ordre et l'obéissance.

Aussitôt les cris, les disputes cessaient, on baissait la tête en tremblant, on demandait pardon : la terrible for-

mule avait opéré mieux que toutes les réprimandes et toutes les corrections.

Hans Trapp est le véritable croque-mitaine alsacien, création indigène de la fantaisie, ou plutôt de la justice populaire. Il ne faut pas le confondre avec l'ogre gaulois, auquel l'indépendance de l'esprit français a également attribué le pouvoir d'effrayer et de corriger les petits polissons récalcitrants.

L'Alsace a fait de Hans Trapp un épouvantail, mais elle l'a soumis à

l'autorité de l'enfant divin de Noël, Kristkindel, qui distribue les récompenses, jouets et bonbons, dans la nuit merveilleuse. Hans Trapp est l'esclave du Christ-Enfant et n'a de pouvoir que celui qu'il lui confère ; c'est en un mot un simple instrument chargé d'exécuter les punitions infligées.

A l'origine du Hans Trapp un personnage historique qui sema la terreur dans toute la région de Wissembourg, le Maréchal Johann von Drott, brute sanguinaire qui terrorisait la population.

LEGENDE Christkindel

Il n'y a pas si longtemps que ça, avant l'arrivée du Père Noël, la distribution des cadeaux était réalisée par le Christkindel accompagné de son sombre compagnon le Hans Trapp.

L'origine de la tradition du Christkindel, l'Enfant-Christ, est à rechercher dans la Réforme protestante. A la fin du 16^e siècle, la Réforme veut remplacer Saint Nicolas, dont elle trouve la célébration trop païenne, par le Christkindel, personnage qui doit rapeler le don de Dieu fait aux hommes.

C'est ainsi qu'à Strasbourg le marché de Saint Nicolas devint le Chrischkindelmärk (marché de l'enfant Christ) avant de devenir le célèbre marché de Noël.

Le Christkindel est représenté sous les traits d'une jeune fille voilée ayant l'apparence d'une fée et la bonté d'un ange. Tout de blanc vêtue elle porte une couronne dorée faite de branches de sapin et ornée de 4 bougies. C'est elle qui distribue les friandises aux enfants sages.

Elle est toujours accompagnée de Hans Trapp, chargé de faire peur aux méchants enfants. La veille de Noël, celui-ci emporte les vilains garnements dans son sac. Ce couple, de la figure angélique et de l'homme de la nuit, symbole du bien et du mal, de l'hiver et de l'espérance du printemps, a existé un peu partout sous de nombreuses formes.

LEGENDE Les guirlandes du sapin de Noël

La légende raconte qu'il y a très longtemps en Allemagne, une maman s'affairait à préparer les décorations de Noël; l'arbre était dressé, la maison nettoyée et les araignées chassées. Le soir, le calme et la sérénité revenus, les araignées revinrent et découvrirent le sapin, elles entreprirent aussitôt l'assaut de l'arbre, le recouvrant de leurs toiles grises et poussiéreuses.

Lors de l'arrivée du Père Noël pour la distribution des cadeaux, il fut ravi de découvrir les araignées heureuses et satisfaites de leur travail de décoration du sapin, mais il ne pu s'empêcher de penser à la tristesse de la mère qui allait retrouver son arbre décoré de toiles. C'est pourquoi, pour satisfaire tout le monde le Père Noël transforma la décoration de fils grisâtres en fils d'or et d'argent.

L'arbre de Noël se mit alors à scintiller et à briller de tous ses feux ! C'est pour cette raison que depuis, les décorations de nos sapins de Noël sont constituées de belles et brillantes guirlandes. C'est aussi pour cette raison, que la légende dit qu'il faudrait toujours glisser, au milieu des branches de nos arbres de Noël, de gentilles petites araignées.



DIVERTISSEMENT

Mots mêlés de Noël

N J
H E
H K U G
V B A D
O O U E E X
K R R N X O
E A J N P E D D E E I E U D J M W T I T
V R U I J T E X E R A D E E P U N M T I
B W P F A C D N T R N N C F A N M E
O A E L O M I T T A N E L E J U
S T O R R M E E L E M O D G
O C A R E L G R R B C A
V I O T W H O I I P R O C N
W L H I C C N E U N E N K I
O T E C O T O U N G Z A W A T B
D I F A N H K R Ç H U Y U O
G V U L D X M T Z Y Q L U Y
F A N C Z D U X L I
A C Y Q B E Ç J
A U C V

BOULE
GUIRLANDE
SAPIN
ETOILE
CADEAU
RENNE
TRAINEAU
CHOCOLAT

CHEMINEE
LUTIN
NUIT
LETTRE
NEIGE
DECORATION
FLOCON
DECEMBRE



Fête des aînés - décembre 2017



Les aînés de Wickersheim, Wilshausen et Zoebersdorf, après quelques remerciements et discours, plus ou moins longs, ont pu profiter tout au long de l'après-midi d'un excellent repas "SUPPEFLEISCH", de différents chants d'enfants de la Décapole et de notre chorale locale.